

SEANCE DU 02 FEVRIER 2017

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil dix-sept, le
26.01.2017

JEUDI 02 FEVRIER 2017 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
06.02.2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Secrétaire de séance
A.M. PASSAS

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DEBIESSE.

BURBANT.

Mmes BAY. BOIGEOL CHAMBON. DEBARD. FALCO.
JOUSSE. PASSAS. TRULLARD

M.M. CARRET. CHARRIN. EGIDIO. GILLET. JOLY. OUDEYER.
RAVIER. RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :

Mr DARGES ayant donné procuration à Mr CHALANDON

Mme FELIX ayant donné procuration à Mme BAY

Mme JAGER ayant donné procuration à Mme BOIGEOL

Mr LAGRANGE

Mme MALLARD ayant donné procuration à Mme DEBARD

Mme BERAUD ayant donné procuration à Mr RAVIER

Madame Anne-Marie PASSAS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2016 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec un dossier complémentaire relatif à la mise en place de la nouvelle communauté de communes.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Daniel RAVIER suite à la démission de Madame Martine AULAS.

DOSSIER 17/01

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2017

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

A cette occasion sont notamment définis :

- la politique financière du prochain exercice
- la politique d'investissement

OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière pour financer les investissements inscrits au budget primitif.

OBLIGATIONS LEGALES DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget qui ne serait précédée de ce débat serait entachée d'illégalité.

Le débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa teneur fait l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

CONTEXTE NATIONAL

Objectif de réduction du déficit pour 2017 :

- Après 3,5 % du PIB en 2015, le déficit public devrait passer à 3,3 % du PIB en 2016 puis à 2,7 % en 2017.

Md€	Exécution 2015	2016	PLF 2017	2015 à 2017
DEPENSES TOTALES	374	386	388	+ 4%
DEPENSES DU BUDGET	367	374	381,7	+ 4%
dont prélèvement au profit des collectivités territoriales	50,7	50,3	47,7	- 6%
dont prélèvement au profit de l'union européenne	20,7	20,2	19,1	- 8%
RECETTES FISCALES NETTES	278	286	292,5	+ 5%
RECETTES NON FISCALES	14	15,8	14,5	+ 3%
SOLDE COMPTES SPECIAUX	1	2,7	5,4	+ 500%
SOLDE BUDGETAIRE ETAT	-73	-69,9	-69,3	- 5%

Hypothèse de croissance de 1% en 2017 et elle a été de 1,1 % en 2016

Objectif de réduction du déficit pour 2017 :

Réduction des dotations aux collectivités territoriales

Md€	2014	2015	2016	2017
Sur l'année	1,50	3,67	3,67	2,60
Cumulé	1,50	5,17	8,83	11,44

Effort sur 2017 entre les catégories de collectivités :

- 1,03 Md€ pour le bloc communal
- 1 148 Md€ pour les départements
- 451 M€ pour les régions

SITUATION FINANCIERE

- évolution des principaux postes budgétaires, état du personnel
- marge de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement)
- mode de financement des dépenses d'investissement
- perspectives d'investissement pour l'année à venir
- prévisions pluriannuelles

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2016

	BP2012	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016 PREVISION
DEPENSES										
Charges à caractère général	953 100	874 766	942 400	941 479	985 576	985 162	1 032 000	1 014 786	1 028 500	997 652
Charges de personnel	950 000	934 222	942 000	933 093	983 280	974 978	1 032 000	1 030 639	1 062 270	1 096 438
Autres charges	356 245	383 175	442 879	440 584	454 332	431 001	433 477	426 900	445 345	402 690
Charges financières	75 163	67 402	191 609	184 146	166 000	129 157	126 325	104 282	117 540	85 637
Dot.amortissement	165 724	165 699	175 937	174 420	169 000	168 768	184 968	184 916	206 373	207 367
VIRT SECT INVEST PREVU	274 973		878 459		393 161		597 248		464 268	
TOTAL DEPENSES	2 450 890	2 374 347	2 835 892	2 807 600	2 910 106	2 835 463	2 808 769	2 761 525	3 324 296	2 789 784
RECETTES										
Produits et services	172 000	192 644	193 000	188 711	232 000	212 706	228 000	239 264	244 000	265 390
Impôts et taxes	1 905 441	1 921 483	1 962 066	1 998 280	2 156 585	2 168 340	2 168 469	2 147 505	2 177 166	2 208 167
Dotations et participations	762 403	736 536	730 882	714 573	676 457	688 177	655 565	719 890	610 527	494 783
Autres produits	54 000	73 175	66 000	67 203	40 000	57 000	237 000	264 903	226 000	246 178
Atténuation de charges										
TOTAL RECETTES HORS EXCEP	2 963 948	2 969 706	3 044 133	3 057 114	3 184 605	3 168 217	3 289 034	3 372 817	3 257 693	3 221 114

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS DE LA COMMUNE

	2010	2011	2012	2013	2014	Strate	Ecart	4 059 hbts		
								2015	Strate	Ecart
Produits fonctionnement	795	710	860	748	765	1 023	-	807	1 041	- 22%
Impôts locaux	310	325	337	354	364	414	-12,08%	373	436	-14%
DGF	154	144	143	142	136	184	-	119	167	- 29%
							26,09%			
Dépenses fonctionnement	594	614	746	672	683	899	-	656	908	- 28%
Frais de personnel	223	216	231	231	244	432	-	254	440	-42%
							43,52%			
Charges externes	227	237	213	232	245	240	+ 2,08%	244	238	+ 2%
Charges financières	4	23	17	46	32	31	+ 3,23%	26	37	- 30%
Résultat comptable	201	96	114	76	82	124	-	151	133	+ 12%
							33,87%			
Fiscalité -										
Foncier bâti	162	172	178	185	189	217	-	196	226	- 13%
							12,90%			
Foncier non bâti	4	3	4	4	4	11	-	4	12	- 67%
							63,64%			
Taxe habitation	144	148	153	162	167	179	- 6,70%	170	193	- 12%
FCTVA	52	53	58	136	52	46	+	20	43	-53%
							13,04%			
Ressources investissement	402	608	923	261	430	426	+	178	410	-57%
							0,94%			
Emprunts	0	0	555	0	0	57	-	0	73	
Subventions	126	57	88	49	59	69	-	8	58	- 86%
							14,49%			
Emplois investissement	398	619	937	423	225	411	-45,26%	175	376	-53%
Dépenses équipement	345	376	859	335	133	308	-56,82%	84	259	-68%
Autofinancement										
Excédent brut de fonctionnement	170	164	172	168	154	192	-19,79%	216	201	+7%
C.A.F.	241	135	155	119	124	165	-24,85%	196	174	+3%
C.A.F. nette	187	79	97	32	32	90	-64,44%	104	91	+14%
Endettement										
Encours	561	503	997	913	829	794	+	722	788	-8%
							4,41%			
Annuité	57	79	75	133	122	104	+	117	112	+4%
							17,31%			
FDR	162	205	36	137	86	234	-63,25%	157	284	-45%

Ces différents ratios tant au niveau de la situation financière au 31/12/2015 qu'au niveau de l'analyse des équilibres financiers fondamentaux de l'année 2015 font apparaître :

- des dépenses de fonctionnement
 - inférieures de 28 % par rapport à la strate (24 ,03 % en 2014)
- des frais de personnel et des charges externes
 - inférieurs de -42 % à la strate pour les frais de personnels
 - avec charges externes (CHAZAY : 254 + 244 = 498) -27 %
 - (strate 440 + 238 = 678)

Les bases d'imposition devraient évoluer de + 0,4% cette année ce qui est très faible surtout avec la reprise de l'inflation qui s'annonce pour l'année 2017. En outre, il faut s'attendre à la poursuite de la forte baisse des dotations de l'Etat notamment de la Dotation Générale de Fonctionnement (330 000 euros de dotation en 2016, 392 000 en 2015, 450 000 en 2014, 478 000 en 2013 soit -148 0000 euros en 4 ans) qui est associé aux charges supplémentaires (Temps d'activités périscolaires du vendredi, mercredi après-midi, obligations en terme d'accessibilité etc).

Le gel de ces dotations et des compensations de l'Etat et cette hausse continue des charges entraîne un appauvrissement progressif de nos recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Compte de gestion non encore validé par le Trésorier)

La commune a anticipé l'évolution contrainte des recettes de fonctionnement en gérant rigoureusement les dépenses.

Charges à caractère général :

BP 1 028 500 CA : 997 652 = -3%

Charges de personnel :

BP 1 062 270 CA : 1 096 438 = +3%

Autres charges de Gestion courante :

BP 445 345 CA : 402 690 = - 10%

Charges Financières :

BP 117 540 CA : 85 637 : -27%

La charge de la dette s'élève en 2016 à 3% des dépenses de fonctionnement (85 637 / 2 789 784)

DEPENSES TOTALES

BP : 2 860 028 - CA 2 789 784 = - 2%

RECETTES REELLES

Les recettes réelles sont légèrement supérieures aux prévisions et l'ensemble est exactement conforme à celles-ci ce qui prouve leur justesse mis à part la sous-estimation des subventions CAF pour les TAP et les mercredi après-midi du fait du fort accroissement de la demande d'inscription pour ces activités.

BP 3 257 693

CA 3 221 114

BUDGET PRIMITIF 2017

L'année 2016 a vu l'achèvement des derniers projets encore en cours mais nous devons bien contrôler nos dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement significative.

Grands Projets

Aménagement du musée

Budget 230 000€

Construction d'un local service technique

Budget 300 000€

Réhabilitation de l'école Jules Verne

Self service, Insonorisation, Isolation, Façades extérieures

Budget 620 000€

BUDGET GENERAL

Les recettes et les dépenses devraient évoluer de manière identique aux autres années :

- les frais de personnel tiendront compte du GVT (glissement vieillesse technicité) à effectif constant en espérant qu'il n'y ai pas de remplacement dus aux maladies comme l'année précédente.

Investissements

Le niveau des investissements sera nettement inférieur au niveau des années antérieures.

Fiscalité

Notre fiscalité est largement inférieure à la strate :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
foncier bâti inférieur de	12,25%	12,32%	13,15%
taxe d'habitation inférieure de	7,00%	9,38%	8,47%

Il n'y aura pas d'augmentation en 2017

Endettement

Notre encours est ponctuellement supérieur à la moyenne de la strate en raison de la construction de la salle Pierre de Coubertin et va décroître rapidement à raison de 370K€ par an.

L'annuité réelle par habitant se situe à 117€, conforme à la strate va permettre ce désendettement rapide.

Le total de la dette de notre Commune représente environ 0,80 année de Budget Primitif Général

Il n'y aura aucun endettement supplémentaire en 2017.

Taxe pour insuffisance de logements sociaux (art 55 Loi SRU)

2014	114 320,00€ (28,16€)
2015	96 086,00€ (23,77€)
2016	103 766,00€ (25,56€)

Avec la cession gratuite du terrain de la rue des Varennes à la SEMCODA, nous allons récupérer le prix de ce terrain sur 2 années, ce qui devrait nous exonérer de cette taxe dès que le recours des tiers sera purgé.

Le permis de construire a été retoqué par le tribunal administratif et devrait être redéposé prochainement.

Suite à la Réunion avec Monsieur le Préfet du Rhône, il a mis les bailleurs et l'EPORA devant leur responsabilité et de nouveaux projets proposés par la Commune devraient voir le jour progressivement.

Fiscalité

Après les 3 baisses successives réalisées en 1996, en 2002 et 2007 soit globalement 16%, je vous propose de reconduire les taux actuels qui se situent dans la moyenne inférieure de la strate.

	CHAZAY	TAUX MOYENS
- taxe d'habitation	10,52%	13,49%
- foncier bâti	18,86%	19,07%
- foncier non bâti	39,76%	52,11%

BUDGET ANNEXE IMMEUBLE

Le budget annexe est équilibré du fait de la charge de la dette équivalente aux loyers.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire.

DOSSIER 17/02

OBJET : SUBVENTION 2017 AU CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT, à l'unanimité, de verser une subvention d'équilibre de 40 000 € au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2017,

- DISSENT que cette dépense est inscrite au Budget 2017.

DOSSIER 17/03

OBJET : COMPETENCE PLU INTERCOMMUNAL

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait qu'en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est transférée aux communautés de Communes à compter de 3 ans après la publication de la loi c'est-à-dire au 27 mars 2017 sauf opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population dans les 3 mois précédents le 27 mars 2017.

Les Conseils municipaux ne souhaitant pas ce transfert et souhaitant conserver cette compétence doivent donc délibérer dans les 3 mois précédent le 27 mars 2017.

Aussi, après délibération et par 23 voix pour et 4 contres, les Membres du Conseil Municipal :

- S'OPPOSENT au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

DOSSIER 17/04

OBJET : DOSSIERS ELIGIBLE AU FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL)

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet sommaire pour le FSIL :

- Des travaux de Mise aux normes et réalisation d'un bâtiment de type plateau de stockage, nécessaire pour les activités des écoles et les services et afin de permettre le respect des nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité pour un montant de 415 000 euros hors taxes.
- Des travaux de Mise en Sécurité du musée de la Commune, Bâtiment ancien classé et Patrimoine Communal, dont l'accès peut être dangereux pour le public pour un montant de 230 000 euros hors taxes.
- Des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école primaire Jules Vernes pour un montant de 564 000 euros hors taxe

Il indique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre de du FSIL -Exercice 2017.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- SOLLICITENT une subvention au titre du FSIL – Exercice 2017 pour l'ensemble de ces projets,

DOSSIER 17/05

OBJET : SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL – MEDAILLE DU TRAVAIL

Afin de prendre en compte l'intégration de certains agents qui s'occupent du périscolaire au sein de l'association de l'amicale du personnel communal il convient d'augmenter la subvention à cette association.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDENT de voter une subvention pour l'année 2017 à l'association du personnel communal afin de permettre à cette dernière d'intégrer le nouveau personnel qui s'occupe des animations périscolaires,
 - DECIDENT d'octroyer à cette association une subvention d'un montant de 180,00 euros pour l'année 2017,
 - DISSENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2017.
-

DOSSIER 17/06

OBJET : SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU : ACHAT DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait le plan de désherbage de la commune a été établi. Celui-ci préconise de nouvelles techniques d'entretien qui nécessitent du matériel spécifique. L'achat de ce matériel étant réalisé dans une démarche globale visant l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, il bénéficie d'une aide financière de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 80%.

La commune envisage d'acquérir le matériel suivant :

- une cellule porte-outil équipée d'une brosse de désherbage et d'un désherbeur mécanique ;
- du matériel de désherbage manuel (désherbeur sarcloir et binettes).

Le montant estimatif de cet investissement s'élève à 15 400 € HT. La part résiduelle à la charge de la commune est de 3 080 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter l'Agence de l'Eau RMC pour le financement de l'achat de ce matériel.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau RMC l'octroi d'une subvention au taux d'aide de 80% pour le financement de l'acquisition de ce matériel, soit un montant de 12 320 € ;
- AUTORISENT le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DOSSIER 17/07

OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la création de la nouvelle Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées regroupant 34 Commune, celle-ci était composée de 57 délégués.

Or avec la fusion de Communes et l'apparition à compter du 1^{er} janvier 2017 des Communes nouvelles de « Porte des Pierres Dorées » et de « Val d'Oingt » la représentativité des Communes va évoluer.

Il convient donc de valider cette nouvelle représentativité de future Communauté qui doit être déterminée selon les dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les 2/3 de la population totale).

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à se prononcer sur :

La répartition à l'amiable par commune des 65 délégués :

Alix	: 1
Ambérieux	: 1
Anse	: 9
Bagnols	: 1
Belmont-d'Azergues	: 1
Chamelet	: 1
Charnay	: 1
Chasselay	: 4
Châtillon	: 3
Chazay-d'Azergues	: 5
Les Chères	: 2
Chessy	: 2
Civrieux-d'Azergues	: 2
Frontenas	: 1

Lachassagne	: 1
Le Breuil	: 1
Légny	: 1
Létra	: 1
Lozanne	: 3
Lucenay	: 2
Marcilly-d'Azergues	: 1
Marcy	: 1
Moiré	: 1
Morancé	: 2
Pommiers	: 3
Porte des Pierres Dorées	: 4
Saint-Jean-des-Vignes	: 1
Saint-Vérand	: 1
Sainte-Paule	: 1
Ternand	: 1
Theizé	: 1
Val d'Oingt	: 5

A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal après avoir délibéré :

- APPROUVENT le nombre total de délégués par commune réparti selon la liste énoncée ci-dessus.

INFORMATION

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours et sur le SYDER.
Monsieur Daniel RAVIER prend la place de Madame Martine AULAS dans ses commissions.

La séance est levée à 21h50